

## Infos de l'agrochimie suisse en lien avec la session parlementaire

**Novembre 2020**

### **Il faut une politique agricole ouverte aux innovations**

Dans le débat politique sur les deux initiatives anti-pesticides, d'ambitieux objectifs de réduction sont mis en avant, mais on ne voit guère émerger d'idées concrètes pour offrir des solutions de rechange efficaces à l'actuelle agriculture productive et durable. Ce déséquilibre met en danger la productivité et donc la sécurité de l'approvisionnement en denrées alimentaires régionales. De quels outils ont besoin les agriculteurs pour produire ? Comment peuvent-ils les conserver tout en bénéficiant de solutions innovantes ? En matière de protection phytosanitaire, de gestion des exploitations et de cultures, les agriculteurs suisses doivent pouvoir accéder aux innovations. Même remarque à l'égard des nouvelles méthodes de sélection végétale telles que l'"édition génomique", qui accroissent la résistance des cultures et contribuent ainsi à réduire l'utilisation des pesticides.

Les entreprises agricoles suisses s'engagent en faveur d'une politique agricole "porteuse" qui les aide à assurer l'alimentation de la population et à garantir de manière durable et économe en ressources la production de produits régionaux de haute qualité, même dans des conditions de plus en plus difficiles comme celles qu'impose le changement climatique.

### **L'innovation permet une agriculture durable et économe en ressources**

En Suisse, la quantité de pesticides pouvant être utilisée exclusivement dans l'agriculture conventionnelle est en baisse et celle de produits destinés à l'agriculture biologique en augmentation. C'est ce que montrent les statistiques sur les produits phytosanitaires. Ce qu'elles ne disent pas, c'est que pratiquement aucun nouveau produit phytosanitaire n'a été commercialisé depuis des années, alors que de nombreux produits plus anciens ont disparu du marché helvétique. Cela signifie que l'éventail des substances actives utiles se resserre dangereusement. Le risque de résistance antiparasitaire augmente. Pour certaines cultures, il ne sera bientôt plus possible d'utiliser des moyens de protection vraiment efficaces. Dans le cas du colza et de la betterave sucrière, la pression parasitaire est maintenant si forte que de nombreux cultivateurs ont renoncé à ces deux variétés. Avec des conséquences négatives pour l'environnement aussi : le colza et la betterave sucrière sont remplacés par des céréales et du maïs, d'où une augmentation des maladies de rotation des cultures, qui exige des interventions supplémentaires de protection phytosanitaire.

Les entreprises agricoles développent en permanence de nouveaux produits phytosanitaires toujours plus efficaces et plus respectueux de l'environnement. Ces innovations doivent être approuvées en Suisse aussi rapidement que chez nos voisins européens, pour être mises à la disposition du public.

### **Le traitement moderne des semences sert une agriculture efficace et respectueuse de l'environnement**

En traitant les semences, il est possible de protéger les plantes en croissance contre toute une variété de maladies et de parasites importants. L'application ciblée et précise de produits phytosanitaires biologiques ou chimiques sur la semence assure un démarrage optimal de la croissance et empêche la propagation des maladies. En appliquant les substances actives directement sur la graine, on assure une protection très efficace avec des quantités minimales de ces substances. Le traitement des semences est donc une pièce très importante dans les systèmes de production agricole efficaces et respectueux de l'environnement.

L'interdiction des néonicotinoïdes comme agents de traitement des semences montre à quoi peut aboutir le renoncement à de telles innovations. Les néonicotinoïdes se sont avérés très efficaces pour protéger les plantes de colza à un stade précoce. Jusqu'à leur interdiction, par exemple, il n'était pas nécessaire de répandre des insecticides sur les champs de betteraves. Aujourd'hui, les agriculteurs sont obligés de pulvériser plusieurs fois les surfaces avec des pyréthrianoïdes comme seul groupe de substances actives autorisé. Si l'on veut que les agriculteurs utilisent moins de pesticides, il faut dire OUI aux technologies modernes.

### **Pour des améliorations constantes plutôt que des interdictions**

Une réduction durable des risques ne peut être obtenue qu'à la faveur d'innovations profitant au marché. Le Parlement et les autorités ont le pouvoir de rendre possible les processus d'homologation fondés sur des données scientifiques. Il y a quelques semaines à peine, la Commission économique du Conseil national (CER-N) n'a pas donné suite à deux initiatives cantonales demandant le renoncement au glyphosate et l'interdiction de

l'utilisation de produits contenant du glyphosate. La majorité de la commission a suivi une approche basée sur le risque effectif. Elle a estimé que le glyphosate ne présentait pas un danger en matière de toxicité et qu'il n'exige donc aucune mesure spéciale sur le plan sanitaire. C'est un résultat réjouissant et un signal positif pour l'industrie de la recherche, que le Conseil national devrait confirmer. Les herbicides fournissent une contribution importante à la culture des sols sans labour, respectueuse du climat.

### Dossiers parlementaires

[19.475](#) Iv. pa. « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides »  
au Conseil national le 2 décembre 2020

#### **Recommandation : OUI à l'initiative parlementaire 19.475 moyennant l'adaptation suivante :**

Il est impératif de préciser que la valeur limite de 0,1 µg/l s'applique exclusivement aux substances actives et aux produits de dégradation pertinents et non d'une manière générale. D'un point de vue scientifique et toxicologique, les exigences légales actuelles sont suffisantes pour les métabolites non pertinents, puisqu'il est établi que ces substances ne sont pas nocives pour l'homme et l'environnement. Par conséquent, la loi sur la protection de l'eau devrait continuer à faire la distinction entre les produits de dégradation pertinents et non pertinents.

En Suisse, la valeur limite de 0,1 µg/L s'applique aux substances actives des produits phytosanitaires et aux métabolites pertinents dans l'eau potable et les eaux souterraines. Lors de la procédure d'autorisation de produits phytosanitaires, le comportement d'infiltration d'une substance active est examiné à fond. L'autorisation n'est accordée que si des apports à hauteur de  $\geq 0.1$  µg/L de la substance active et de tous ses métabolites pertinents dans les eaux souterraines peuvent être exclus quand ils sont utilisés correctement. Pour un métabolite qui s'avère non pertinent, des concentrations allant jusqu'à un maximum de 10 µg/L dans les eaux souterraines sont considérées comme justifiables.

La Suisse est un pôle d'innovation de premier plan. Mais elle ne peut le rester que si sa législation est fondée sur des connaissances scientifiques et une saine appréciation des risques. Instaurer une valeur-limite uniforme pour tous les produits de dégradation des produits phytosanitaires ne reflète pas le risque effectif. Les résidus de produits phytosanitaires doivent être classés sur la base des risques tangibles et des données scientifiques ; ils doivent être diminués lorsque ces risques ne sont pas justifiables. La simple présence de produits de dégradation dans l'eau potable ne signifie pas que ces résidus sont dangereux pour l'homme ou l'environnement.

[20.3919](#) Mo. « Initiative de recherche et de sélection »  
Au Conseil national le 2 décembre 2020

#### **Recommandation : OUI à la motion 20.3919 - mais en autorisant parallèlement les innovations**

Ce texte charge le Conseil fédéral de créer les conditions et de prévoir des ressources en vue d'une initiative de recherche et de sélection, avec pour objectif de réduire les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires, de développer des solutions visant à remplacer l'utilisation de tels produits et de cultiver des variétés plus résistantes. Accepter cette motion n'a de sens que si les variétés résistantes peuvent effectivement atteindre le marché. La proposition décourageante du Conseil fédéral de prolonger une nouvelle fois le moratoire sur le génie génétique et de l'étendre aux nouvelles méthodes de sélection des plantes telles que l'"édition génomique" va à l'encontre des objectifs de cette motion.

[20.3010](#) Mo. « Combattre la disparition des insectes »  
Au Conseil national le 17 décembre 2020

#### **Recommandation : OUI à la motion 20.3010**

Les causes du déclin des insectes, lequel n'est pas seulement observé dans les zones agricoles, sont multiples. En font notamment partie la fragmentation et la destruction du paysage, la mauvaise qualité des habitats d'insectes et l'aggravation de la pollution lumineuse. Une analyse correcte de ces causes s'impose, avec, sur cette base, des mesures ciblées dans tous les domaines.

Le **groupe d'industrie Agrar** réunit des spécialistes du domaine de la protection des plantes travaillant pour les entreprises BASF, Bayer, Leu+Gygax, Omya, Stähler et Syngenta. Il œuvre pour des solutions novatrices et favorables à l'environnement dans le domaine de la protection des plantes.